

sieurs de Saint-Sulpice, dont les largesses en faveur des oeuvres scolaires sont proverbiales, mis au fait de la situation, voulurent trancher la question en offrant gratuitement aux religieuses un terrain voisin de la maison-mère et représentant une superficie d'environ 85,000 pieds. D'après le prix de la propriété immobilière dans cette superbe partie de la cité, ce cadeau excéderait deux cent mille piastres en valeur (1).

Les donateurs avaient acquis le terrain pas acte de donation que leur avait consenti, en 1663, la compagnie des Associés de Montréal et qui avait été confirmé par le roi de France, en 1667 (2).

Les Soeurs de la Congrégation sont maintenant à construire une école normale digne de la grande ville et cela grâce à leur esprit d'initiative, à la munificence des Messieurs de Saint-Sulpice, et grâce aussi aux bonnes dispositions du gouvernement qui, afin de pourvoir aux besoins de l'instruction pédagogique dans la région de Montréal, a consenti à augmenter l'allocation annuelle qu'il a faite à cette institution. Si le don de Saint-Sulpice, en remplissant de joie les dévouées religieuses, doit contribuer au développement de l'oeuvre de la vénérable Marguerite Bourgeois, la province, de son côté, a contracté vis-à-vis les généreux donateurs une nouvelle dette de reconnaissance, car elle devra profiter pour une large part du bienfait reçu.

---

(1) Acte de donation reçu devant Mtre E.-R. Décary, notaire, le 3 décembre 1909.

(2) Donation en date du 9 mars 1663, devant Lefranc et Levasseur notaires royaux, enregistrée au Chatelet de Paris, le 5 juin suivant.